

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (2019-2023)

Contexte du Contrat local de santé du Bocage Bressuirais

- Le Contrat local de santé (CLS) est un outil au service d'une politique de santé territorialisée
- Un diagnostic local de santé a été réalisé au préalable mettant en exergue les problématiques de santé rencontrées par la population
- Signé en novembre 2019 entre l'ARS, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et ses partenaires, une **phase de mise en œuvre des actions** s'est étendue sur **5 ans** (2019 à 2023)
- Son objectif: **apporter une réponse transversale et concrète aux enjeux de santé de la population sur le territoire**
- Sa finalité : **lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé**

→ Le CLS du Bocage Bressuirais 2019-2023, déploie **67 actions intégrées** au sein de **7 axes stratégiques** :

Axe 1 L'animation d'une ingénierie locale de santé sur le territoire	Axe 2 L'accès aux soins de 1er et 2nd recours et l'attractivité territoriale	Axe 3 L'accès aux droits et à la prévention	Axe 4 La santé des enfants et des adolescents	Axe 5 Les parcours dans le champ de la santé mentale et du handicap	Axe 6 Le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie	Axe 7 La promotion de la santé environnementale
---	---	--	--	--	--	--

L'évaluation : une volonté de rendre compte de l'action publique menée sur le territoire

L'évaluation se déroule en fin de démarche du Contrat local de santé du Bocage Bressuirais, elle a pour objectif de :

- Mesurer l'intérêt et l'efficacité** de la démarche,
- Rendre compte de l'action publique** menée au travers du Contrat local de santé,
- Interroger l'efficacité de la gouvernance** : portage territorial et institutionnel, modalités de suivi et de pilotage,
- Elaborer des préconisations** éclairées des résultats et données recueillies,
- Eclairer les décideurs pour déterminer les suites** à donner au Contrat local de santé.

Principaux résultats de l'évaluation

5 POINTS FORTS DU CLS	5 POINTS D'AMÉLIORATION DU CLS
<ol style="list-style-type: none"> 1. Démarche CLS pertinente, 2. Projet fédérateur et mobilisateur qui favorise l'interconnaissance des partenaires, 3. Des actions pluriprofessionnelles répondant aux besoins d'un territoire et de sa population sur la base d'un diagnostic, 4. Des actions sur des thématiques prioritaires (démographie médicale, santé mentale) et innovantes (Culture & Santé, Sport & Santé), 5. Rôle de la coordination apprécié. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'implication des usagers dans les travaux, 2. Poursuivre le partenariat intersectoriel, 3. Mieux mesurer l'impact des actions sur les populations cibles, 4. S'assurer de l'opérationnalité et du portage des actions, 5. Améliorer la communication autour du CLS.

A propos des actions du Contrat local de santé

- 77 % des actions sont réalisées ou programmées en continue** et s'inscrivent dans la durée
- Les publics touchés ont été diversifiés** (professionnels, élus, jeunes, parents, aidants, personnes sans mutuelle/médecin traitant, personnes relevant d'un parcours de santé complexe, personnes âgées ou dépendantes, personnes en situation de handicap,...)
- Les actions sont portées par des partenaires de champs professionnels diversifiés** (L'agglo2b, CHNDS, CPTS, CPAM, MSA, Conseil départemental,, et de nombreuses associations)

Exemples d'actions réalisées dans le cadre du CLS 2019-2023

<p>Mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ <i>Validation du projet de santé et de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel le 22/12/2020</i> ➔ <i>Création officielle le 01/01/2021</i> ➔ <i>102 adhérents, 238 professionnels de santé, 33 communes, 6 Maison de santé pluridisciplinaires, 75 000 habitants</i> 	<p>Soutien d'actions de promotion et prévention de la santé en direction des populations vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ <i>Déploiement des PASS sur le territoire notamment dans le QPV</i> ➔ <i>Mise en place d'une Maison Sport-Santé</i> ➔ <i>Présence d'un CeGIDD-CVP, d'un CSAPA, d'une EMPP</i> ➔ <i>Présence d'une Plateforme ressource handicap et vieillissement</i> 	<p>Organisation d'actions de promotion de la santé auprès des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ <i>Déploiement d'un programme de développement de compétences psychosociales auprès des jeunes de 6-12 ans</i> ➔ <i>Mise en place d'un Forum Santé & Jeunesse annuel</i> ➔ <i>Déploiement du programme Tabado, Déclic Stop Tabac sur le territoire</i> ➔ <i>Actions de soutien à la parentalité au sein des CSC, EAJE, RPE,..</i>
<p>Mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ <i>Assemblée constitutive 2022</i> ➔ <i>Les représentants d'usagers et aidants sont parties prenante à part entière</i> ➔ <i>Participation aux SISM</i> ➔ <i>Mise en place d'un projet de commission d'étude de cas complexes</i> 	<p>Soutien d'actions en faveur du bien vieillir</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ <i>Déploiement du Dispositif d'appui à la coordination (DAC)</i> ➔ <i>Déploiement de l'HTU</i> ➔ <i>Montée en charge de la plateforme répit</i> ➔ <i>Forum Bien Vieillir</i> 	<p>Soutien d'actions pour un environnement favorable à la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ <i>Aides (diagnostic, soutien financier, administratif,...) pour des projets de rénovation pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé</i> ➔ <i>Mise en place d'un PCAET pour la période 2020-2026</i>

Principales recommandations formulées par les partenaires

• Améliorer l'opérationnalité de la mise en œuvre des actions du contrat local de santé

- ➔ Ne pas multiplier les sous-actions (objectifs opérationnels) au sein d'une même fiche action.
- ➔ Les objectifs doivent être cohérents, atteignables, mesurables et inscrit dans le temps.
- ➔ Elaborer des outils d'évaluation communs suivant les modalités de mise en forme des actions.
- ➔ Réfléchir à une meilleure prise en compte de l'impact des actions sur le comportement en santé des publics Visés.

• Améliorer l'efficacité des instances et la représentation des acteurs

- ➔ Maintenir et améliorer le suivi de l'état d'avancement des actions.
- ➔ Mettre en place l'instance COTECH.
- ➔ Renforcer la qualité et la pertinence des liens entre le CLS et les partenaires : Poursuivre le travail avec les acteur(rice)s pour renforcer les partenariats et les démarches d'interconnaissance sur le territoire (par le biais de réunions, d'actions communes, de soutien...etc.).

• Intégrer l'innovation et la participation citoyenne à la démarche CLS

- ➔ Prendre appui sur les associations locales de représentations citoyennes.
- ➔ Intégrer cet axe dès la phase de diagnostic du CLS.
- ➔ Utiliser des moyens tels que les plateformes collaboratives, questionnaires en ligne, enquêtes publiques, bulletins municipaux.

• Améliorer la communication du CLS

- ➔ Rédiger un document contextualisant le CLS pouvant être mobilisé lors des « points presse ».
- ➔ Informer, communiquer sur la démarche CLS et ses actions via le site de l'agglo2b.
- ➔ Mettre en place des liens entre les sites des différents signataires.
- ➔ Création d'une identité visuelle CLS, sous forme de "pastille" facilement reconnaissable.

Principales thématiques formulées par les partenaires

L'offre de santé de proximité : maintenir et développer l'offre

La santé environnementale : promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

La santé mentale : favoriser le bien être psychique de la population

La communication : informer et diffuser auprès des acteurs et de la population